

BP CMA

CONDUCTEUR DE MACHINES AGRICOLES

CODE RNCP 37024

Certification délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Date d'enregistrement : 23 août 2022



Présentation générale :

Le Brevet Professionnel (BP) forme des professionnels polyvalents dans le secteur agricole, qualifiés dans l'utilisation de matériels pour la production, la manutention, le stockage, le conditionnement et la transformation de produits agricoles. Ils sont également compétents dans la gestion d'équipes, l'organisation du travail, la maintenance de matériel, et la sécurité au travail, avec une sensibilité aux exigences de qualité et aux spécificités du travail mécanisé avec le végétal.



Objectifs (aptitudes et compétences) :



L'objectif est d'être capable d'organiser des chantiers de travaux agricoles, préparer le matériel et les équipements nécessaires à la réalisation des chantiers, réaliser des travaux mécanisés en tenant compte de la transition agroécologique et du respect de l'environnement ainsi que d'assurer la maintenance du matériel et équipements et également d'effectuer le suivi du matériel et des fournitures. Les débouchés professionnels sont : conducteur d'engins agricole en ETA, CUMA et exploitant agricole. Formation de niveau 4. le BP CMA permet d'obtenir la capacité professionnelle indispensable pour s'installer en agriculture.

Modalités pédagogiques (méthodes mobilisées) :

- Alternance : présentiel et périodes en milieu professionnel.
- Accompagnement individualisé
- Interventions de professionnels
- Visites pédagogiques, plateaux techniques
- Mises en situation professionnelle



Durée de la formation :

- Délai d'accès : rentrée scolaire de septembre
- Alternance sous statut apprentissage
- 24 semaines de 35h en centre de formation /an
- 61 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés /an
- Rémunération selon l'âge et le niveau du diplôme



Prérequis :

- Avoir au moins 15 ans et 1 jour
- Savoir parler et écrire français
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 de l'éducation nationale ou ministère de l'agriculture : CAP, CAPA, BEPA, BPA, BEP
- Etre motivé, volontaire et dynamique
- Avoir signé un contrat d'apprentissage sur 24 mois avec un employeur
- Entrée sous condition d'un entretien favorable et d'un test de positionnement.



Modalités d'évaluation :



Evaluation tout au long de la formation en 6 Unités Capitalisables (5 UC)+1 UCAR (fenaïson)

Public concerné et statut possible :



- Contrat d'apprentissage
- Effectif de 12 par classe

Contenu de la formation :



Modules généraux :

- Conduire en sécurité des tracteurs et des machines agricoles
- Connaître les principaux outils d'aide à la conduite
- Savoir utiliser, régler et entretenir le matériel de culture et de récolte
- Assurer l'entretien et la maintenance du tracteur
- Travailler les métaux
- Savoir gérer et suivre les chantiers

Modules professionnels :

- Entretien et Maintenance courante des tracteurs et automoteurs
- Conduite, réglages et entretien des machines agricoles
- Réalisation de travaux mécanisés
- Hygiène et sécurité
- Organisation du travail et gestion du parc matériel

Emplois visés :



Salarié en CUMA, ETA, groupements d'employeurs et exploitations agricoles

Poursuite d'étude :



- BP (Brevet Professionnel)
- CQP (Contrat de Qualification Professionnelle)
- CS (Certificat de Spécialisation)

Suivi de l'action :



Emargements journaliers élèves/formateurs et attestation de suivi

Modalités d'accès :

Les inscriptions sont possibles lors des portes ouvertes ou sur demande à l'établissement.

Les + de la formation :



- CACES
- Formation SST
- Certiphyto

Nos locaux :

- 2 ateliers pédagogiques
- 1 plateau technique
- 2 salles informatiques
- 170 places en internat
- 1 foyer / une salle de musculation / une bibliothèque
- Mobilité : train + navette en car
- Service : participer aux rangements des salles, ateliers, self, chambres
- développement du savoir être
- Vie résidentielle : animations , écoute



Les tarifs sont disponibles sur notre site internet

